

PROGRAMME

DE PERFECTIONNEMENT TECHNIQUE

OBJECTIF :

Regrouper pendant une durée supérieure ou égale à 2 jours, successifs ou non, des cadres en plongée souterraine avec des plongeurs souterrains en formation pour acquérir :

- une ou plusieurs unités de valeurs correspondant au programme de formation des brevets de plongée souterraine,
- et / ou des connaissances techniques spécifiques à la plongée souterraine.

DUREE DU STAGE :

La durée de la formation est déterminée par le directeur technique du stage en fonction du :

- programme qu'il souhaite réaliser,
- nombre de stagiaires,
- niveau des stagiaires,
- nombre de cadres qui y participent.

CONDITIONS D'ACCES :

- Être titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique de la plongée subaquatique de moins de 1 an délivré conformément à la législation en vigueur.
- Avoir souscrit une assurance complémentaire prévoyant entre autre un volet individuel accident et assistance rapatriement prenant en compte l'activité.
- Détenir les pré-requis prévus en fonction du niveau de formation.

PARTICULARITES DU STAGE DE PERFECTIONNEMENT TECHNIQUE :

- ✚ Le perfectionnement technique peut regrouper plusieurs plongeurs de niveaux différents, avec des objectifs différents.
- ✚ Le responsable technique de la formation est un Formateur de Plongée Souterraine de niveau 2.
- ✚ Le ou les programmes de formation(s) sont définis en fonction du ou des objectifs retenus par le responsable technique.
- ✚ Le ou les programmes de formation(s) sont conformes aux groupes de compétences et unités de valeurs prévues pour les formations PS1, PS2 et PS3 pour les participants inscrits pour réaliser tout ou partie de ces programmes.
- ✚ Pour les formations techniques qui ne font pas l'objet de programmes définis à ce jour le Formateur de Plongée Souterraine 2 responsable technique de la formation propose dans le document de demande d'agrément un ou plusieurs objectifs en fonction du nombre et des niveaux des élèves. Il définit également les compétences qui vont être développées pour atteindre le ou les différents objectifs.
- ✚ Pour les formations techniques autres que celles prévues pour les brevets de plongée souterraine, les conditions de plongées seront conformes aux recommandations :
 - concernant la pratique de la plongée souterraine de la CNPS.
 - établies par la CNPS pour les plongées complexes en plongée souterraine.

CARACTERISTIQUES DES SIPHONS UTILISES :

Les siphons utilisés, les conditions de plongées doivent être conformes au niveau des participants en accord avec les programmes de formation des brevets.

Pour des formations techniques autres que celles prévues pour la formation des brevets les caractéristiques des siphons doivent être conformes aux différentes réglementations de la CNPS et plus généralement de la FFESSM.

LIMITES DES PLONGEES REALISEES :

La limite des plongées est conforme aux zones définies pour les différents niveaux de brevets de plongée souterraine et les différents documents réglementant la plongée souterraine à la CNPS.

ENCADREMENT :

- Un responsable administratif chargé de toutes les questions administratives, logistiques,
- Un responsable Technique Formateur de Plongée Souterraine 2 responsable des formations chargé de toute l'organisation technique préparatoire ainsi que du suivi technique de la formation. Il est obligatoirement présent sur le lieu de formation pendant toute sa durée.

Les responsables administratif et technique des formations peuvent être des personnes différentes.

La gestion administrative peut être réalisée par toute personne titulaire de la licence FFESSM en cours de validité

La direction de la formation est assurée par un Formateur de Plongée Souterraine de niveau 2 (FPS2).

L'encadrement technique minimum est :

- d'un cadre FPS1 pour un stagiaire PS1 ou 2 stagiaires PS2, PS3 si les conditions le permettent.
- ou 1 FPS2 pour deux stagiaires si les conditions le permettent,
- ou un FPS2 avec un stagiaire cadre et un stagiaire.

Prérogatives pour l'encadrement des formations

Formation	Durée (jours)	Directeur de stage	Cadres	Élèves Cadres	Remarques
Découverte	1	FPS2	FPS1	FPS1/FPS2 en formation en situation	(1)
Initiation	2	FPS2	FPS1	FPS1/FPS2 en formation en situation	(1) ou (2)
Perfectionnement	≥ 2	FPS2	FPS1	FPS1/FPS2 en formation en situation	(1) ou (2) ou (3)

- (1) un Formateur Plongée Souterraine 2 ou un Formateur Plongée Souterraine 1 pour un élève plongeur.
 (2) un FPS2 + 1 élève FPS1 + 1 élève plongeur.
 (3) un cadre + 2 élèves au moins PS1